
Nombre de membres

en exercice: 14

Séance du lundi 29 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf août l'assemblée régulièrement convoqué le 22 août 2022, s'est réuni sous la présidence de Florent PAULY.

Présents : 10

Votants: 12

Sont présents: Florent PAULY, Gérard CANAL, Oriane CARBALLIDO, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Éric PRZYBYL, Alexis VARUTTI

Représentés: Alain CHAUCHE, Sébastien HARAUT

Excuses: Jean-Éric DAGORY

Absents: Etienne FRUH

Secrétaire de séance: Danielle MICHAUD

Délibération 2022 060 - Acquisition des parcelles A5072 et A5074

Monsieur le Maire informe que les Consorts Florence, Josette BOUICHOU, Michel BOUICHOU, et Marie-Claude MAROIS ont proposé à la mairie, l'achat de leurs parcelles n° 5072 et 5074 au lieu-dit les Vergers (parcelles entre la mairie et la salle des fêtes), pour un prix total (hors frais notariés) de 129 688 € (cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-huit euros) pour une surface totale de 4 472 m², soit 29 € par m².

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles, comme la parcelle n°5073 (propriété de la commune) sont affectées à la zone UE du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix.

Cette zone UE correspond uniquement à la possibilité de constructions d'équipements publics.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune souhaite s'engager sur des aménagements publics, et que sur cette zone, à la croisée de l'école, la salle des fêtes et la mairie, des places de parking manquent, et que ces parcelles sont idéalement placées pour ce sujet,
- qu'au sujet de la politique éducative de la vallée, que la commune souhaite voir évoluer, les discussions avancent sur la nécessité de création d'un ou deux pôles scolaires (dont un sur Dun) et que ces parcelles sont idéalement placées.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'achat des parcelles A5072 et A5074

Délibération 2022 073 - Travaux de sécurisation de la traverse du bourg centre de Dun - demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans un programme de travaux en vue de sécuriser la traversée de plusieurs secteurs routiers de la commune (Dun, Senesse de Senabugue, le Taychel, le Merviel).



Des radars pédagogiques ont été placés et ont déjà montré leur intérêt.

Au-delà de ça, un bureau d'études a été missionné pour établir un descriptif et un estimatif (technique et financier) des aménagements physiques pour sécuriser ces traversées.

Aujourd'hui, le premier secteur retenu pour des travaux en 2023, est la traversée du bourg centre de Dun.

Après les résultats obtenus de par le bureau d'études (suite à une consultation à plusieurs moments avec la population) et le passage, pour validation en CCTA, le projet de travaux a été validé.

Les frais d'études et les travaux pour cette traversée de Dun, font état d'une dépense totale de 366 458,32 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions, notamment du Conseil Départemental de l'Ariège, à hauteur de 30 % (études et travaux) du montant HT, ce qui donnerait une subvention de 109 937,50 €.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le dépôt de demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, déclare la séance levée.

Le secrétaire de séance,
Mme Danielle MICHAUD

Le Maire,
M Florent PAULY

